

ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, le 10 août 2007

12

Le Président

Conseiller National

Monsieur le Docteur Marcel DANAN
30 rue Foch
34000 MONTPELLIER

Nos Réf. ILZ/SF/2007-0975

CONSEIL REGIONAL DES MEDECINS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
18 MAR. 2008
N° 009549

Cher Ami,

Je prends connaissance aujourd'hui de votre lettre du 7 août 2007 et je me permets de vous adresser le double du courrier en réponse que j'ai fait parvenir hier à la DRASS Languedoc Roussillon.

Dès la première semaine de septembre, nous allons entreprendre de nouvelles poursuites ordinales à l'encontre de cet individu.

Vous noterez que radié par le Conseil Régional PACA CORSE, sa condamnation avait été malencontreusement réduite à deux ans d'interdiction par la Section Disciplinaire du Conseil National.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites.

Je vous prie d'agréer, Cher Ami, l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux.

Henry ZATTARA